

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

### CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT

**Liste des présents : 13**

**Absents excusés :** TONGA Jean-Marie, UNTERNEHR Lilian

**Secrétaire de séance :** SARRAMEA Nicole

Lecture et approbation du procès verbal du 16 septembre 2021

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **Décision modificative - BP 2021**

Des dépenses supplémentaires n'ont pas été inscrites au budget il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- participation de la commune au SIVOS DES A3B pour la rupture conventionnelle d'un agent du SIVOS pour un montant de 11845€.

- participation au SMAA pour les travaux réalisés sur la Bouey pour un montant de 5 700€.

Vote à l'unanimité.

##### **Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2022**

Madame le Maire dans l'attente du vote du budget primitif 2022 à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021.

Travaux de voirie :	24 000€
Signalisation routières :	5 500€
Travaux salle des fêtes :	9 000€

Vote à l'unanimité.

##### **Caractérisation des cours d'eau**

L'élaboration d'une cartographie des cours d'eau du Département des Hautes-Pyrénées a été lancée. Cette identification est nécessaire car selon leur nature et leur ampleur, les interventions sur les cours d'eau sont susceptibles d'être règlementés au titre de la police sur l'eau.

Savoir si un écoulement est considéré comme un cours d'eau ou non est donc important afin de déterminer si cette nomenclature doit être mise en œuvre.

Constitue un cours d'eau, un écoulement répondant aux trois critères suivants :

- un lit naturel à l'origine
- alimenté par une source
- et présentant un débit suffisant une majeure partie l'année.

Aucun des écoulements qui nous a été demandé de caractériser ne sont des cours d'eau sauf la Bouey, mais par contre nous signifierions à la Préfecture que nous souhaitons que ces écoulements restent en eau car ils servent à nos assainissements non collectifs et aux rejets autorisés.

Vote à l'unanimité.

### Proposition d'assiette de coupes de bois - exercice 2022

Une nouvelle coupe est proposée par l'ONF sur la parcelle n° 3 qui a une superficie de 1 hectare 90 conformément à la convention d'aménagement forestier. Le Conseil propose que l'ONF procède au martelage des coupes et lui donne pouvoir pour fixer les délais d'exploitation des produits et leur vente.

Vote à l'unanimité.

### Actualisation du loyer des parcelles communales

Il est proposé par la Préfecture de réactualiser les loyers des parcelles communales en fermage selon l'indice 2021 à compter du 1er janvier 2022.

Le loyer des parcelles s'établit pour :

- catégorie 1 : 130,00€/ha
- catégorie 3 : 80,00€/ha

Les preneurs sont les suivants :

- 1er lot :	catégorie 3 - superficie : 30a13ca - M. ABBADIE Patrick :	24,10€
- 2ème lot :	catégorie 3 - superficie : 31a23ca - SCEA SIMIAN-VIGNES :	24,98€
- 3ème lot :	catégorie 3 - superficie : 30a95ca - SCEA SIMIAN-VIGNES :	24,76€
- 4ème lot :	catégorie 1 - superficie : 13a90ca - M. CANERIE Jean :	18,07€
- 5ème lot :	catégorie 2 - superficie : 32a95ca - SCEA SIMIAN-VIGNES :	26,36€

Vote à l'unanimité.

### Questions diverses

- **Point sur les travaux 2021.**

Les travaux prévus sont pratiquement terminés : l'aire de jeux, city stade, les coupes de bois dans les parcelles gérées par l'ONF, les travaux de voirie, les menuiseries de la Mairie, intervention sur la salle des fêtes (baies de désenfumage et sur le toit), le fleurissement du village.

Installation de bancs et d'une poubelle à l'aire de jeux et d'un garage à vélos.

- **Orientations budgétaires 2022.**

- enfouissement des réseaux :

Une première tranche d'enfouissement des réseaux concerne le secteur de la Poste jusqu'au Caparrieu). Ces travaux sont financés en partie par le SDE. Ils sont inscrits dans leur programme. Une demande de subvention au titre du FAR sera demandée pour les travaux portant sur les travaux télécom.

Ce sont des travaux coûteux, qui nécessitent une planification pluriannuelle.

- travaux voirie :

- Traçage au sol des peintures qui se sont dégradés,
- Revêtement de l'impasse le long de la salle des fêtes,

- Revêtement traverse de Mességuères,
- Plateau traversant RD16, situé à l'embranchement de la rue du Lhéris,
- Demande d'une matérialisation au sol d'une bande pour les piétons sur la rue Occitane.
- Fleurissement du village

- cuisine de l'école :

Il est envisagé de refaire la cuisine de l'école en raison de sa vétusté

Il a été demandé des devis à deux entreprises spécialisées : DYMAC et MARQUE.

Les travaux sont éligibles à la DETR.

- salle des fêtes

- travaux de peinture à l'intérieur et à l'extérieur du fronton de la salle des fêtes

Un devis a été établi pour un montant de 8 700€ TTC.

- éclairage du city stade :

Un devis pour installer une horloge a été fait pour un montant estimé de 1 600€ HT

D'autres sujets ont été abordés qui seront étudiés dans le cadre du budget 2022 en fonction de leur état d'avancement et de leur éligibilité à des subventions.

- destination de la croix de la place du 14 juillet
- projet de rénovation de la grange : une réflexion sera faite pour connaître la destination de cet endroit.
- compléter les aménagements réalisés au city stade pour l'installation de jeux destinés aux plus petits.

• **Retour sur la réunion avec le Président du Conseil Départemental concernant le CD8**

Une rencontre avec Mr Michel PELIEU et les élus du canton a eu lieu le 29 novembre 2021 dernier à la Mairie de Bernac-Debat durant laquelle un échange a eu lieu sur le projet d'aménagement de la liaison Tarbes-Bagnères-de-Bigorre.

En effet, vieux de près de 30 ans et déclaré d'utilité publique en 2007, ce projet connaît actuellement des avancées (réalisation d'un rond-point à l'entrée de Soues) qui nous conduisent logiquement à nous interroger sur la suite qui sera donnée à ces aménagements.

Il avait suscité à l'époque dans notre village lors des différentes enquêtes publiques une forte réticence de la population qui s'interrogeait sur son utilité et s'inquiétait des nuisances engendrées.

Depuis, une population nouvelle s'est installée dans le village notamment dans sa partie ouest avec la création d'un lotissement et le développement de l'urbanisation le long du CD 8 actuel. Or si chacun d'entre nous ne peut ignorer ce projet, il est fort à parier que peu en connaisse l'ampleur et l'échéance de sa réalisation.

Chacun comprendra l'inquiétude de certains riverains qui pourraient ainsi se retrouver en étai entre deux voies de circulation et la voie ferrée dont on entend dire qu'elle pourrait également être remise en service.

La Municipalité a pris toute la mesure des nuisances que pourrait générer un tel aménagement non seulement pendant la réalisation des travaux eux-mêmes mais également pour l'avenir même de notre village.

Motivé à l'origine par un rééquilibrage du trafic routier entre la D935 et la D8, cet aménagement va conduire à une augmentation significative de la circulation et de la vitesse dans la traversée du village, même si elle sera déportée sur une voie parallèle. Plus largement, c'est le développement harmonieux du village qui pourrait être

remis en cause, par une césure accentuée avec sa partie Ouest. Pire encore, le projet tel qu'il existe aujourd'hui nécessiterait le déplacement des conduites de gaz qui traversent notre village pour leur faire emprunter un itinéraire plus proche des habitations. Le montant des travaux de déplacement a été estimé à 5 millions d'Euros. Cette situation est inacceptable en l'état.

Le Président du Conseil Départemental s'est montré à l'écoute et a demandé à ses services de réfléchir à de nouvelles modalités de desserte tout en réaffirmant que cette nouvelle voie devait voir le jour.

- **Noël des aînés**

Cette année encore le repas des aînés ne pourra avoir lieu. Il a donc été décidé comme l'an passé de distribuer des colis. Cette année nous avons choisi d'avoir recours aux "empreintes fermières", regroupement de producteurs qui réalisent des colis à partir de produits locaux.

La distribution des colis se fera le 8 janvier 2022.

- **Prêt des salles communales**

Il est décidé d'augmenter le prix de la location des salles :

- salle des fêtes : 200€ pour les particuliers hors vacances scolaires.
- salle communale : 100€

La séance est levée à 21H.